

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL
du 21 septembre 2015**

Le Conseil Municipal de TORCY s'est régulièrement réuni le lundi 21 septembre 2015 à 18 h 30 à la Mairie de TORCY, sous la présidence de Monsieur Roland FUCHET, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur FUCHET Roland
Madame MUNOZ Marie-Thérèse
Monsieur LANDRE Christian
Madame LECOEUR Sylvie
Monsieur PIGEAU Philippe
Madame BRANDOLESE Véronique (jusqu'à la 4^{ème} question)
Monsieur LEBEAU René
Madame DESVIGNES Josette
Madame REGNIAUD Françoise
Madame LATTARD Monique
Madame MARKOWSKI Dominique
Monsieur VA Jean
Monsieur FRENICHE Rafaël
Madame SARANDAO Gilda
Monsieur TAIEB BOUHANI Ali
Madame CANTIER Nadège
Monsieur DJEDDOU Rabah (jusqu'à la 4^{ème} question)
Monsieur MOURON Pierre
Monsieur JOUANNE Dominique

POUVOIRS :

Madame BRANDOLESE Véronique à Mme LECOEUR Sylvie (à partir de la 5^{ème} question)
Monsieur MICHELOT Bernard à Madame LATTARD Monique
Monsieur LAMALLE Christian à Monsieur LANDRE Christian
Monsieur DJEDDOU Rabah à Madame CANTIER Nadège (à partir de la 5^{ème} question)
Madame BOUCHARD Colette à Monsieur MOURON Pierre

ABSENTE :

Madame DEMAIZIERE Anne Noëlle

SECRETAIRE DE SEANCE :

Monsieur LEBEAU René

A l'ouverture de la séance, le Conseil Municipal **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte-rendu des séances du 26 mai et du 29 juin 2015.

Puis, Monsieur le Maire **REND COMPTE** des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations. Elles sont les suivantes :

- 1°) N° D/2015-071 : Réimplantation du pôle restauration scolaire et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Mission OPC pour le suivi des travaux de désamiantage – Contributaire : SARL FD COORDINATION (71150 Fontaines) – Montant de la mission : 2 135,91 € H.T.
- 2°) N° D/2015-072 : Réimplantation du pôle restauration scolaire et amélioration énergétique de l'école primaire de Champ Cordet – Conclusion d'un avenant N° 1 au marché de conduite d'opération d'un montant de 7 367,80 € H.T. – Contributaire : cabinet eboConsult (25580 – Chasnans)

Après examen des rapports correspondants et débats, le Conseil Municipal :

PREND ACTE du bilan présenté par Monsieur le Maire sur la rentrée scolaire 2015/2016.

APPROUVE, à l'unanimité, l'engagement de la Ville de Torcy dans l'élaboration d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) pour les établissements recevant du public et les installations ouvertes au public dont elle est propriétaire ;

VALIDE la demande de prorogation du délai d'exécution, pour le porter à 6 ans, dès le dépôt de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'ap) en Préfecture de Saône et Loire ;

VALIDE les demandes de dérogations aux règles d'accessibilité qui s'imposent ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre l'ensemble des dossiers correspondants à Monsieur le Préfet de Saône et Loire.

APPROUVE, à l'unanimité, la mise en place à Torcy d'un **Contrat Local d'Education Artistique** (CLEA), d'une durée de 3 ans, à compter de l'exercice 2015, suscité et soutenu par l'Etat : la DRAC Bourgogne et l'Education Nationale,

VALIDE ses objectifs généraux partagés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le CLEA, décliné sous la forme d'une convention de partenariat pluriannuelle pour la période 2015-2017, avec la DRAC Bourgogne et le Rectorat d'Académie de Dijon,

PREND ACTE que la contractualisation de ce CLEA alloue à la Commune de Torcy le versement d'une subvention annuelle de **9.000 €**, de 2015 à 2017, à titre de soutien financier.

DIT, à l'unanimité, que le diagnostic partagé préalable à la rédaction du nouveau contrat de ville, période 2015-2020, lui a bien été porté à connaissance.

APPROUVE, à l'unanimité, la création de conseils citoyens pour la durée du contrat de ville 2015/2020 : un premier sur le quartier de la Résidence du Lac relevant de la géographie prioritaire de la nouvelle politique de la ville, et un second pour les autres quartiers et la partie rurale de Torcy (vieux bourg et hameaux) ;

VALIDE la composition et les modalités de désignation du conseil citoyen pour sa mise en place sur le quartier classé ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer les différents appels à candidatures.

DECIDE, à l'unanimité, l'affectation de l'aide de **20.000 €** allouée par **RTE**, dans le cadre du Programme d'Accompagnement de Projet (P.A.P) associée à la réhabilitation en 225.000 volts de la ligne aérienne

Breuil-Henri Paul, à l'opération de rénovation de l'école primaire de Champ Cordet, pour sa tranche de travaux relative à l'amélioration énergétique du bâtiment,

ADOpte le plan de financement prévisionnel présenté se rapportant à l'opération, et sa tranche de travaux précitée,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer auprès de RTE un dossier de demande de subvention au titre du P.A.P.

AUTORISE, par **21 voix POUR** et **1 ABSTENTION** (M. Pierre MOURON – Liste « Torcy, ensemble et autrement) Monsieur le Maire à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) un contrat de prêt à taux zéro, pour le préfinancement de tout ou partie du montant des attributions du FCTVA au titre des dépenses réelles d'investissement inscrites au budget principal 2015 de la Ville de Torcy et éligibles au dispositif du FCTVA, aux conditions suivantes :

- Montant maximum du prêt : **81 740 €** (et non pas 116 776 € comme présenté à tort en raison d'une erreur matérielle (de calcul))
- Le prêt est composé de deux lignes de financement d'un montant égal, soit 40 870 € chacune
- Durée d'amortissement du prêt : 27 mois
- Dates des échéances en capital de chaque ligne de prêt :
 - ligne 1 de prêt : **40 870 € en décembre 2017**
 - ligne 2 de prêt : **40 870 € en avril 2018**
- Taux d'intérêt actuariel annuel : 0 %
- Amortissement : **in fine**
- Typologie Gissler : IA

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant de signer avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) le contrat de prêt aux conditions présentées,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire ou son représentant à l'effet de passer ou signer tout acte en lien avec la souscription de ce prêt.

REVISE, à l'unanimité, le plan de versement établi en quatre fois de la subvention générale 2015 accordée au C.C.A.S de Torcy, décidée par anticipation au vote du Budget Primitif 2015 par délibération N° D/2014-126 du 15 décembre 2014,

PORTE le montant de la 4^{ème} échéance à **112.500 €**, lequel sera versé pour le dernier trimestre 2015, prélevé à l'article 657362 – (Subvention de fonctionnement versée au) CCAS du budget principal.

ACCEPTE, à l'unanimité, la prise en charge par le budget communal de l'ensemble des frais consécutifs à la formation obligatoire des agents représentants du personnel siégeant au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T) qu'il s'agisse :

- des frais pédagogiques,
 - des frais de déplacement,
 - des frais d'hébergement,
- validés préalablement et engagés par la collectivité-employeur

OUVRE à cet effet des crédits supplémentaires aux articles suivants de la section de fonctionnement du budget principal, chapitre 011 – Charges à caractère général :

- 6184 – Versements à des organismes de formation
- 6256 – Missions

par virements internes au sein du chapitre.

APPROUVE, à l'unanimité, les ajustements de crédit proposés en section d'investissement du budget principal 2015, tels que mentionnés ci-après :

- **DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

- du chapitre 020 – Dépenses imprévues 13.770,00 €

au Programme N° 112002 – Rénovation du groupe scolaire Champ Cordet (école maternelle et étude faisabilité école primaire)

- Article 2031 – Frais d'étude + 390,00 € dépassements de crédits
(facture APAVE)
- Article 2313 – Constructions + 180,00 €
(facture B.E. BEM)

au Programme N° 113009 – Restaurant municipal

- Article 2313 – Constructions + 4.587,98 € crédits non prévus
- Travaux complémentaires désamiantage 2.160,00 € (SNDRA)
- Réfection provisoire cheminement niveau bas 2.427,98 € (facture de MARTIN-REBEUF)
de l'escalier aux sanitaires

au Programme N° 115009 – Grosses réparations et équipements de certains bâtiments communaux

- Article 2313 – Constructions + 8.612,02 € crédits non prévus
(Commande SNEF – Changement porte d'entrée de La Poste de Torcy en vue d'améliorer l'accessibilité aux personnes handicapées)

ADOPTE en conséquence la décision modificative N° 2 au Budget Primitif 2015 qui les porte.

ACCEPTE, à l'unanimité, d'accueillir en Mairie de Torcy le service des boîtes postales pour les abonnés à ce service, du 25 septembre 2015 au 07 novembre 2015 inclus, aux conditions d'organisation présentées, le temps des travaux au bureau de poste de Torcy,

APPROUVE par conséquent les termes de la convention, proposée par La Poste, relative à l'organisation de la distribution du courrier des boîtes postales de Torcy pour cette période,

AUTORISE M. le Maire à la signer avec La Poste.

INFORMATIONS DIVERSES :

1°) Etude du projet de résidence pour accueillir les personnes âgées à Torcy : l'étude a démarré le 10 septembre 2015 avec le cabinet missionné MSA Services Bourgogne/Franche Comté. Un groupe de travail spécifique constitué d'élus et de techniciens a la charge du déroulement de l'étude.

2°) M. Pierre MOURON, Conseiller Municipal d'opposition de la liste « Torcy, ensemble et autrement » interroge M. le Maire sur deux points :

- a) Où en est-on de la procédure d'acquisition des locaux du Centre Commercial du Pilon ?
Monsieur le Maire répond qu'elle est toujours d'actualité, mais qu'elle se réalise en accord et en consensus avec toutes les parties prenantes au dossier (CUCM, Région et OPAC 71).
- b) Que devient la mise en place du Carré Santé à Torcy ?
S'il est vrai que la ville n'a pour l'instant plus de nouvelles du futur preneur de la salle Jules Ferry, à titre transitoire, l'accueil possible de professionnels de santé dans la transformation de l'îlot du Pilon reste toujours pris en considération.
Au Creusot, un projet de maison de santé pluridisciplinaire émerge cependant.

3°) Une visite des écoles sera effectuée le mercredi 23 septembre 2015 : rendez-vous est donné à 14 h 30 à l'école primaire de Champ Cordet.

4°) Local commercial Boulevard de la Mouillelongue : les relations sont difficiles avec le groupe Casino sur le sujet ; toutefois, les représentants de la commune ne lâchent pas pour autant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

Fait à TORCY, le 09 novembre 2015

LE SECRETAIRE,

LE MAIRE,